

Le Fonds municipal vert^{MC} de la FCM

Une approche innovatrice de soutien au développement de collectivités viables dans les municipalités canadiennes



La FCM a soutenu l'étude par la Ville de Toronto concernant des économies de coûts à réaliser grâce aux toits verts en lui conférant une subvention de FMV de 40 000 \$.

Cette étude fait partie d'une série d'études de cas thématiques réalisées dans le cadre des activités de renforcement des capacités des associations de gouvernement locaux. Elle documente l'expérience du Fonds municipal vert^{MC} (FMV) de la FCM, une approche innovatrice de financement des administrations locales qui soutient des initiatives phares en matière de développement durable.

APERÇU

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux au Canada depuis 1901. Appuyée par plus de 1 750 membres, la FCM représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que des petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

La FCM et ses associations de gouvernements locaux partenaires entendent édifier des collectivités fortes et saines qui appuient les citoyens et protègent les milieux naturels, aujourd'hui et à l'avenir. Le développement de collectivités viables constitue un cadre que les gouvernements locaux peuvent adapter et employer pour utiliser efficacement leurs ressources dans la planification et la direction de leur collectivité, la protection et l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement de leur économie locale.

La FCM croit que le développement de collectivités viables doit être fondé sur une approche systémique qui comprend des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, de sorte qu'à long terme, les avantages l'emportent sur les coûts. En adoptant une approche systémique pour gérer leurs activités, les gouvernements locaux peuvent maximiser les retombées à long terme pour leur collectivité, à savoir : diminution de la pollution; amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre; stabilité sociale grâce à un accès plus équitable aux ressources et forte participation des citoyens au processus décisionnel; développement économique et réduction des coûts pour les municipalités; collectivités attrayantes où il fait bon vivre; réduction de la dépendance face à l'automobile et accessibilité accrue pour les résidents de tous âges, peu importe leurs capacités; réduction de la quantité de matières résiduelles acheminées vers les incinérateurs ou les décharges; et approvisionnement à long terme en eau de qualité. Pour obtenir ces résultats, les gouvernements municipaux doivent en général suivre une approche intégrée interservices en matière de prise de décisions.

Tant au Canada que dans le monde, il est difficile pour les gouvernements locaux d'élaborer et d'adopter des solutions durables dans un contexte où leur financement inadéquat est un enjeu de taille pour le secteur municipal. En effet, les gouvernements locaux sont appelés à assumer des responsabilités croissantes en matière de construction et d'entretien des infrastructures municipales et de prestation de services, mais ils ne disposent pas des ressources suffisantes pour assumer ces responsabilités efficacement.

La présente étude de cas décrit le Fonds municipal vert^{MC} (FMV), une approche innovatrice de financement des gouvernements locaux qui soutient des initiatives phares en matière de développement durable et renforce les capacités d'autres gouvernements locaux pour qu'ils soient en mesure de suivre ces exemples.

Les programmes internationaux de la FCM permettent aux municipalités canadiennes et aux associations de municipalités de partager leur expérience pratique et leur expertise avec leurs consœurs d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. La FCM fournit une expertise technique à la Fédération des associations de municipalités de Bolivie (FAM-Bolivia), qui a récemment entrepris d'appliquer sa propre version du Fonds municipal vert. Le Fondo Verde Municipal (FVM) dispose actuellement d'une dotation de 120 000 \$ pour démarrer quatre projets pilotes. FAM-Bolivia espère que le succès des projets pilotes attirera des investisseurs afin de porter éventuellement le total de la dotation du FVM à 10 millions de dollars.

Section 1 : Introduction

Fonds municipal vert^{MC} (FMV)

Le financement municipal et le soutien conférés à des initiatives municipales qui protègent le climat et améliorent la qualité de l'air, de l'eau et du sol sont de grands sujets de préoccupation pour le secteur municipal tant au Canada que dans le monde. Le FMV est un mécanisme unique de financement d'initiatives de développement de collectivités viables, car il s'agit essentiellement d'un transfert budgétaire établi grâce à la création d'une dotation à la FCM, ce qui permet à cette dernière de gérer et de distribuer des fonds aux gouvernements locaux.



VILLE DE SHERBROOKE, QUÉBEC

Les villes qui encouragent les modes de transport actif contribuent à l'atténuation de l'impact environnemental de la conduite d'automobiles.

Exemples d'initiatives financées par le FMV

Projet d'énergie communautaire de Revelstoke (FMV 9799)

Demandeur principal : Revelstoke Community Energy Corporation
DP visant l'énergie;
Subvention du FMV : 473 500 \$
Valeur totale du projet : 947 085 \$

Système de distribution de l'énergie frigorifique de l'océan dans l'enceinte du chantier maritime de Lower Lonsdale (FMV 9831)

Demandeur principal : Lonsdale Energy Corporation
DP visant l'énergie; **Prêt du FMV :** 500 000 \$
Subvention du FMV : 348 500 \$
Valeur globale du projet : 3 937 100 \$

Plan intégré de collectivité viable de la Ville de Kamloops (FMV 9726)

Demandeur principal : Ville de Kamloops
Subvention du FMV: 327 750 \$
Valeur globale du projet : 1 075 500 \$

Éclairage public autoadapté et essai sur le terrain de la gestion des installations (FMV 9584)

Demandeur principal : Ville de Calgary
Subvention du FMV: 114 400 \$
Valeur globale du projet : 244 500 \$

Plan éco-industriel de la Ville de Spruce Grove (FMV 9536)

Demandeur principal : Ville de Spruce Grove
Subvention du FMV: 24 940 \$
Valeur globale du projet : 52 872 \$

*DP (Demande de proposition)

Étude de faisabilité pour l'élimination et la récupération des éléments nutritifs des eaux usées secondaires de la Ville de Portage la Prairie (FMV 9663)

Demandeur principal : Ville de Portage la Prairie
Subvention du FMV: 109 000 \$
Valeur globale du projet : 220 000 \$

Étude de faisabilité éolienne de la Ville de Caledon (FMV 9031)

Demandeur principal : Windy Hills Caledon Renewable Energy
Subvention du FMV: 50 000 \$
Valeur globale du projet : 100 000 \$

Stratégie de réaménagement des sites contaminés de la Ville de Belleville (FMV 9430)

Demandeur principal : Ville de Belleville
Subvention du FMV: 32 280 \$
Valeur globale du projet : 64 560 \$

Plan directeur du réseau de sentiers pour piétons et cyclistes de la Ville de Vaughan (FMV 9812)

Demandeur principal : Ville de Vaughan
DP Transportation;
Prêt du FMV : 400 000 \$
Valeur globale du projet : 1 025 000 \$

Améliorations écoénergétiques au centre culturel de la Ville de Beauceville (FMV 9409)

Demandeur principal : Ville de Beauceville
Subvention du FMV : 33 400 \$
Valeur globale du projet : 66 800 \$

Mise sur pied d'un écocentre dans la MRC de Rimouski-Neigette (FMV 9638)

Demandeur principal : Municipalité régionale de comté (MRC) de Rimouski
DP visant les matières résiduelles;
Prêt du FMV : 200 400 \$
Subvention du FMV : 250 000 \$
Valeur globale du projet : 565 000 \$

Programme de gestion durable des boues de la Municipalité du comté de Kings (FMV 9744)

Demandeur principal : Municipalité du comté de Kings
Subvention du FMV : 190 000 \$
Valeur globale du projet : 437 000 \$

Plan de gestion de l'énergie pour les bâtiments municipaux de la Ville de Marystown (FMV 9576)

Demandeur principal : Ville de Marystown
Subvention du FMV : 8 977 \$
Valeur globale du projet : 18 662 \$

Plan de gestion des déchets solides de la Ville de Watson Lake (FMV 9597)

Demandeur principal : Ville de Watson Lake
DP visant les matières résiduelles;
Prêt du FMV : 815 600 \$
Subvention du FMV : 250 000 \$
Valeur globale du projet : 1 332 000 \$

Étude de faisabilité d'un système géothermique communautaire de la Ville de Yellowknife (FMV 9556)

Demandeur principal : Ville de Yellowknife
Subvention du FMV : 142 500 \$
Valeur globale du projet : 285 000 \$

À la création du FMV en l'an 2000, le gouvernement du Canada a doté la FCM de 125 millions de dollars canadiens. Ce montant a été doublé durant l'exercice 2001-2002 pour passer à 250 millions de dollars canadiens. Il a été augmenté de nouveau de 300 millions de dollars canadiens en 2005 pour atteindre la dotation actuelle de 550 millions de dollars canadiens.

Le FMV a été établi comme une source de financement à long terme et durable. Il offre des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions pour aider les gouvernements municipaux et leurs partenaires à développer des collectivités plus durables sur les plans environnemental, social et économique. Le FMV est géré par la FCM, et il fonctionne de manière indépendante du gouvernement fédéral.

Le FMV est innovateur à deux égards dans le contexte canadien. Tout d'abord, la dotation a été octroyée à la FCM par le gouvernement fédéral, et le Conseil national d'administration de la FCM assume la responsabilité de la dotation, notamment de l'approbation du financement des projets. Au Canada il est plus courant que le financement fédéral d'initiatives municipales soit acheminé aux municipalités par le biais des provinces. Ensuite, le recours au mécanisme de la dotation pour générer des revenus annuels est unique en matière de subventions fédérale, provinciale et territoriale. Le financement fédéral ne prend généralement pas la forme d'une dotation, mais exige plutôt des centaines de millions de dollars chaque année.

Le FMV est un transfert conditionnel de fonds qui doivent être dépensés sur des initiatives municipales visant à améliorer



DANIEL BANNOVILLE DE HAMILTON, ONTARIO

La FCM a soutenu le projet pilote de collecte et de réacheminement des ordures ménagères à trois flux de la Ville de Hamilton par une subvention de 100 000 \$ du FMV.

l'environnement. Ce transfert peut être justifié en fonction d'externalités parce que les répercussions positives sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol, par exemple, dépassent les simples frontières municipales. Les études de cas, les outils et les activités de renforcement des capacités dont bénéficient les municipalités grâce aux FMV ont aussi des retombées positives en chaîne.

Les subventions et les prêts du FMV servent à stimuler l'investissement dans des études et projets municipaux d'immobilisations qui cherchent à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à protéger le climat, et plus récemment, à financer la réhabilitation des sites contaminés. Les subventions sont offertes pour réaliser des plans de développement durable de collectivités, des études de faisabilité et des essais sur le terrain, tandis qu'une combinaison de prêts et de subventions est réservée à des projets d'immobilisations. Le financement est consacré à cinq secteurs de l'activité municipale : sites contaminés; énergie; transports durables; matières résiduelles et eau.

Les municipalités doivent fournir une contrepartie minimale, mais il n'est pas nécessaire qu'elle équivaille à la moitié de l'allocation du FMV. Les fonds du FMV peuvent être cumulés (c'est-à-dire qu'ils peuvent être utilisés en combinaison avec d'autres sources de financement). Même si un financement accordé sur demande à une municipalité à titre individuel est moins prévisible qu'un financement conféré à toutes les municipalités, le niveau d'ensemble du financement demeure néanmoins stable et prévisible en raison de l'existence de la dotation.

Pour obtenir un impact optimal, la FCM s'engage chaque année à allouer entre 65 et 90 millions de dollars canadiens en prêts à faible taux d'intérêt et subventions par le biais du FMV, pour

investir dans des initiatives qui auront des retombées bénéfiques importantes sur l'environnement en plus d'améliorer l'économie locale et la qualité de vie.

Depuis sa création en l'an 2000, le FMV a consacré plus de 375 millions de dollars en subventions et en prêts à faible taux d'intérêt pour financer près de 700 projets phares de développement des collectivités viables au Canada. Outre l'octroi de prêts et de subventions, le FMV œuvre aussi au renforcement des capacités et au partage des connaissances afin d'aider les gouvernements municipaux et leurs partenaires à édifier des collectivités qui sont plus durables sur les plans environnemental, social et économique. Les initiatives financées par le FMV ont le potentiel de générer près de 2,2 milliards de dollars d'activité économique dans presque 350 collectivités à travers le Canada¹.

En attribuant les fonds de manière stratégique aux meilleurs projets et études, et en partageant avec d'autres municipalités au Canada les leçons et l'expertise qui résultent de ces initiatives, la FCM peut utiliser le FMV pour offrir une aide directe à un nombre encore plus grand de collectivités. La FCM est ainsi en mesure de continuellement pousser vers le haut la courbe du développement durable tout en élargissant les retombées du FMV au-delà des municipalités qui reçoivent un financement direct.

Pour le seul exercice 2007-2008, le FMV a accordé des subventions et des prêts pour la réalisation de 120 initiatives de premier plan visant à rendre les collectivités du pays plus viables. La FCM a approuvé l'octroi de près de 9 millions de dollars du FMV à 91 plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité et essais sur le terrain. L'attribution de plus de 63 millions de dollars sous forme de prêts à faible taux d'intérêt et de près de 7 millions de dollars sous forme de subventions a été approuvée pour la mise en œuvre de 29 projets d'immobilisations.

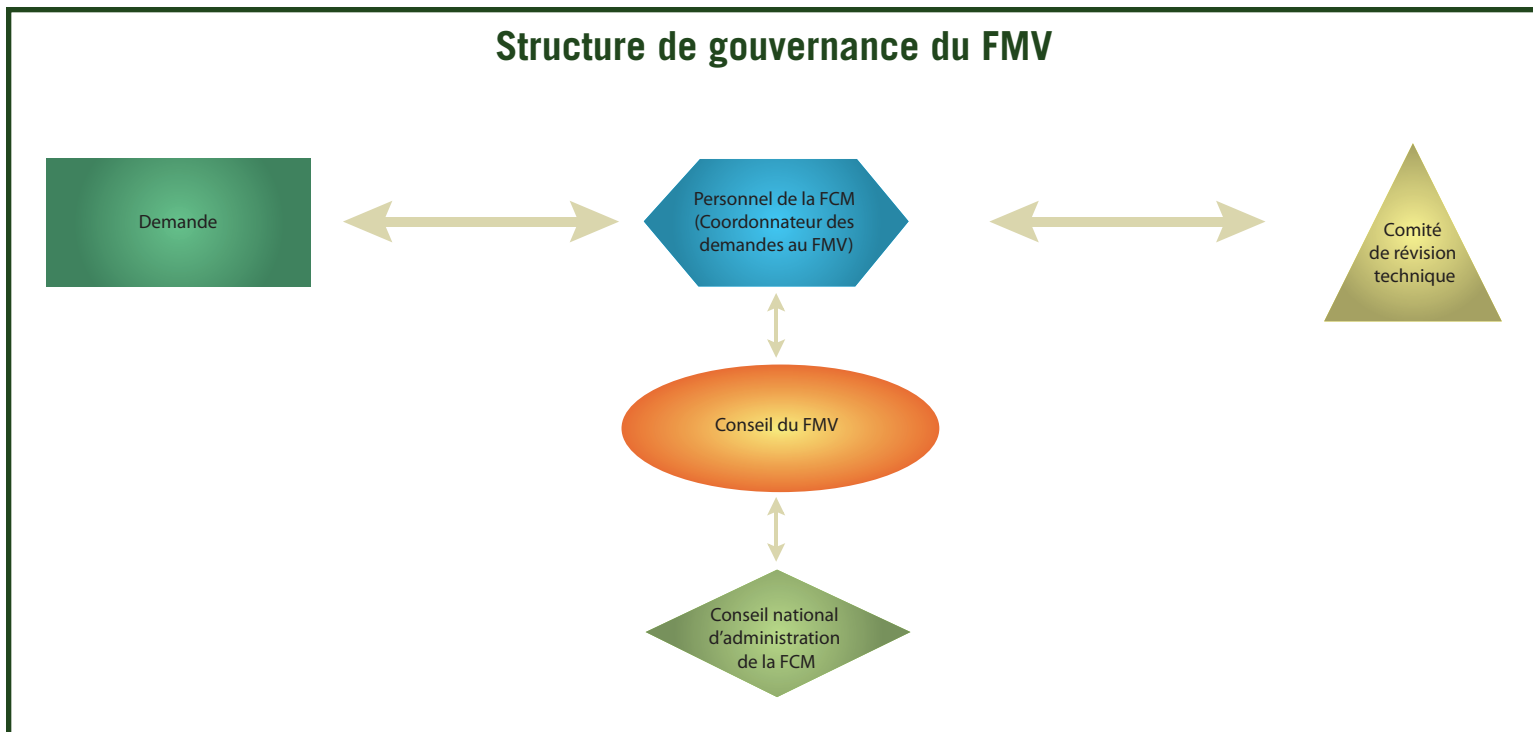
Structure de gouvernance

Le FMV est administré par le Conseil national d'administration de la FCM qui est composé de 70 élus municipaux et de représentants de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au Canada. Tous les postes, sauf les représentants nommés par les membres affiliés et le président sortant, sont pourvus chaque année pendant le congrès annuel par voie d'élections conformément aux statuts de la FCM. Le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président et le troisième vice-président sont élus par l'ensemble des membres. Le poste de président sortant est une succession automatique.

Le Conseil national d'administration de la FCM est conseillé par le Conseil du FMV de 15 membres. Cinq membres du conseil sont nommés par le gouvernement du Canada et le représentent; les dix membres restants sont nommés par la FCM. Sur ces dix

¹ Selon les données de 2007-2008.

Structure de gouvernance du FMV



membres, cinq d'entre eux représentent les gouvernements municipaux et les cinq autres, des organismes sans but lucratif et le secteur privé.

Les décisions du Conseil du FMV sont prises sur la recommandation du Comité de révision technique composé de 75 experts issus de l'ensemble du Canada. Toute demande présentée au FMV est soumise à une évaluation technique indépendante réalisée par deux ou trois membres du Comité de révision technique. Ces évaluations sont ensuite présentées au Conseil du FMV, lequel recommande ensuite une décision sur les propositions de projets admissibles au Conseil national d'administration de la FCM.

Le FMV dispose de trois volets de financement pour financer trois types d'activités communautaires durables. Chaque volet de financement est assorti de conditions préalables particulières.

Section 2 : Le fonctionnement du FMV

La FCM offre des prêts et des subventions combinées à des prêts par l'entremise du FMV pour des initiatives qui reflètent les meilleurs exemples de leadership municipal en matière de développement durable – des exemples qui ont les retombées environnementales nettes les plus élevées et peuvent être repris par d'autres collectivités.

Les demandes sont aussi évaluées sous l'angle de la gestion de projet, de la qualité de la demande, de la mobilisation du public, et de l'engagement du conseil municipal ou du conseil d'administration. Conformément à l'objectif de la FCM qui est de partager avec d'autres collectivités les leçons tirées des initiatives financées par l'entremise du FMV, les initiatives sont aussi jaugées selon les critères de leur caractère innovateur, et de leur potentiel de reproductibilité et de partage des connaissances.

Volets de financement et conditions préalables du FMV

Activité de développement durable de la collectivité	Sources de financement du FMV	Conditions préalables
Plans	Subventions pour l'élaboration de plans de développement durable de collectivités	La demande doit être accompagnée d'une résolution municipale confirmant que la municipalité établira des cibles et une vision durable.
Études	Subventions pour la réalisation d'études de faisabilité ou des essais sur le terrain	La municipalité principale (demandeur principal) doit posséder un plan de développement durable de la collectivité et/ou un plan de secteur démontrant la nécessité d'une telle étude.
Projets	Prêts et subventions pour la mise en œuvre de projets d'immobilisations	Les conditions préalables dépendent des critères d'admissibilité définis dans l'appel de demandes (peuvent inclure à la fois un plan de développement durable et une étude de faisabilité).

Subventions pour l'élaboration de plans de développement durable de collectivités

Le FMV offre des subventions pour l'élaboration de plans de développement durable de collectivités. Les plans doivent tenir compte des objectifs d'ordre environnemental, social et économique et inclure des cibles précises de rendement environnemental. Les subventions du FMV peuvent servir à rembourser jusqu'à 50 pour cent des frais totaux admissibles d'un plan, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 350 000 \$.

Les initiatives visées par ces subventions comprennent les plans de développement durable de collectivités, comme des plans intégrés de développement durable de collectivités; des plans de quartier; des plans de réduction des gaz à effet de serre municipaux, tels que les plans d'action locaux de Partenaires dans la protection du climat (voir l'encadré à droite); et des plans d'action touchant les sites contaminés, tels que les plans d'améliorations communautaires.

Avant de faire une demande de subvention pour un plan de développement durable d'une collectivité, le gouvernement municipal doit faire adopter par son conseil municipal une résolution démontrant son engagement à établir dans son plan une vision du développement durable pour la collectivité ainsi que des cibles à atteindre. Seule une municipalité ou une société détenue à cent pour cent par une municipalité et faisant une demande en partenariat avec elle peut déposer une demande de subvention pour l'élaboration d'un plan.

Subventions pour la réalisation d'études de faisabilité et d'essais sur le terrain

Le FMV offre des subventions pour des projets dont il est démontré qu'ils ont le potentiel d'améliorer le rendement environnemental des activités municipales dans les secteurs des sites contaminés, de l'énergie, des transports, des matières résiduelles ou de l'eau. Les subventions du FMV peuvent couvrir jusqu'à 50 pour cent du total des coûts admissibles d'une étude, jusqu'à concurrence de 350 000 \$.

Avant de faire une demande auprès du FMV pour obtenir une subvention d'étude, la municipalité principale doit posséder un plan de développement durable de la collectivité ou un plan de secteur, ou les deux, démontrant la nécessité d'une telle étude. Les gouvernements municipaux et leurs partenaires peuvent solliciter des subventions pour des études de faisabilité et des essais sur le terrain. Cependant, le conseil municipal doit avoir adopté un plan de développement durable de la collectivité ou un plan de secteur présentant des cibles ou des objectifs particuliers à un ou plusieurs

« L'étude de la FCM a été déterminante pour l'implantation de l'énergie éolienne à Canso. »

Maire Ray White,
Ville de Canso, Nouvelle-Écosse

Partenaires dans la protection du climat



Le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) est un réseau de 181 gouvernements municipaux canadiens qui sont résolus à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre les changements climatiques. Financé par le FMV, le programme est un partenariat établi entre la FCM et le Conseil International pour les Initiatives Ecologiques Communales (ICLEI) – Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable. Il s'agit du volet canadien du programme international Cities for Climate Protection qui compte plus de 650 collectivités à travers le monde déployant les mêmes efforts. Avec l'aide financière du FMV, le PPC offre à ses gouvernements municipaux membres un plan en cinq étapes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), une foule de ressources et d'informations utiles et des possibilités très intéressantes de partager les expériences avec d'autres membres du PPC au Canada et à l'étranger. Douze gouvernements municipaux ont adhéré au PPC en 2007-2008.

secteurs. Des conditions préalables spécifiques s'appliquent à certains secteurs et sous-secteurs.

Prêts et subventions pour des projets d'immobilisations

Les demandeurs qui sollicitent des fonds pour des projets d'immobilisations peuvent présenter des demandes n'importe quand durant l'année dans les cinq secteurs suivants : sites contaminés, énergie, transports, matières résiduelles et eau. Les demandes sont évaluées et examinées pour approbation dans les quatre à cinq mois à partir de la date de leur réception.

Le FMV propose des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché (à un taux d'intérêt de 1,5 pour cent inférieur au taux des obligations du gouvernement du Canada pour une durée équivalente pour les gouvernements municipaux) en les combinant en général avec des subventions, pour la mise en œuvre de projets d'immobilisations. Le FMV peut financer jusqu'à 80 pour cent des coûts par une combinaison de prêts et de subventions, même si la majorité du financement octroyé est sous forme de prêts. Les projets de réhabilitation des sites contaminés sont admissibles à des prêts à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché uniquement, soit à un taux d'intérêt se situant entre 1,5 et 1,2 pour cent inférieur au taux des obligations du gouvernement du Canada, sans aucune limite de financement.

Processus de demande

Les demandeurs qui recherchent un financement pour un plan ou une étude peuvent présenter un projet de candidature (partie A) à la FCM tout au long de l'année. En vertu du système actuel, un

« Avec un taux d'intérêt aussi bas, le Fonds municipal vert profite non seulement à l'environnement, mais aussi aux contribuables. »

La conseillère Leonore Foster,
Ville de Kingston, Ontario

agent de projet du FMV examine le formulaire du projet de candidature (partie A) pour déterminer si l'étude proposée satisfait aux critères d'admissibilité, et au besoin, il demandera au demandeur de fournir davantage de renseignements ou des précisions sur certains points.

Une fois le projet de candidature évalué et approuvé, la FCM invite les demandeurs admissibles à présenter une demande détaillée (partie B). Les demandeurs ont alors deux mois pour la remplir et la présenter. Les demandeurs dont les projets de candidature ont été rejetés reçoivent une explication écrite des raisons du refus. Il faut en moyenne entre six et neuf mois pour qu'une demande soit approuvée.

La FCM a réévalué le processus de demande en 2008, et elle a constaté que le système était trop lourd, et elle envisage maintenant de remplacer le projet de candidature (partie A), mais en gardant le processus de demande détaillée. Elle espère ainsi ramener le processus de demande à quatre mois.



Le FMV a contribué 5,3 millions de dollars pour financer le projet de prolongement du système énergétique communautaire de la Ville de Markham. Le financement accordé a consisté en une subvention de 1,5 million de dollars et un prêt à faible taux d'intérêt de 4 millions de dollars.

De nouveaux critères pour les plans et les études

En 2007-2008, le Conseil du FMV a élaboré et a établi des normes et des critères rigoureux pour chaque secteur d'activité et chaque type de demande. Ce changement fera en sorte que le financement du FMV soit alloué à des études de faisabilité, à des plans et à des essais sur le terrain exceptionnels, qui sont susceptibles de devenir des pratiques exemplaires de développement durable. Il permettra de relever le niveau en matière de développement durable tout en assurant un équilibre entre les régions et les types de collectivité. Il aidera aussi la FCM à gérer les demandes de financement pour des études de faisabilité afin que le plafond annuel de financement soit atteint et que le nombre de demandes rejetées diminue. Le nouveau cadre établi pour le financement des plans et des études tient compte de la nature distincte des plans de développement durable des collectivités par rapport aux études de faisabilité et aux essais sur le terrain. La FCM a amélioré son processus de demande pour les deux types d'initiatives en concevant des formulaires de demande, des lignes directrices et des critères d'évaluation distincts. Alors qu'il existait auparavant deux volets de financement (études et projets), il en existe maintenant trois : plans, études et projets. Les critères s'appliquant aux demandes pour chaque volet incluent de nouvelles conditions préalables qui aident la FCM à repérer les demandes qui représentent des exemples phares de développement de collectivités viables.

À la différence des demandes de financement de plans ou d'études, le processus de demande pour des projets d'immobilisations ne comporte pas l'étape du projet de candidature. Les demandeurs présentent une demande détaillée qui sera évaluée de la même manière que pour les plans et les études.

Comment les demandes sont-elles évaluées?

Le coordinateur des demandes du FMV examine la demande détaillée afin de vérifier qu'elle est complète et qu'elle est accompagnée de tous les documents requis. Au besoin, il communique avec le demandeur pour lui demander des renseignements supplémentaires.

Les demandes sont ensuite évaluées par un Comité de révision technique indépendant selon le potentiel qu'offre le projet de procurer des avantages environnementaux, sociaux et économiques. Étant donné l'éventail de projets admissibles, il n'est pas possible d'évaluer les divers types de projets et toutes leurs variables à l'aide d'une seule série de critères. Par conséquent, pour mesurer les avantages environnementaux directs, les demandeurs doivent présenter une estimation quantitative des avantages environnementaux attendus de leur projet, accompagnée de la méthodologie suggérée pour la mesure et la vérification de ceux-ci. Les avantages environnementaux directs du projet sont évalués et notés en fonction du potentiel du projet à les procurer. D'autres facteurs d'ordre environnemental sont également examinés, dont les suivants :

- les répercussions environnementales négatives et les mesures proposées pour les atténuer;

- les autres avantages environnementaux touchant l'air, l'eau, le sol, la biodiversité, et les secteurs du FMV (matières résiduelles, sites contaminés, transports durables, énergie et eau);
- la contribution du projet à la mise en œuvre de plans, de stratégies et de politiques de développement durable existants; ainsi qu'à la vision d'ensemble de la collectivité et à son plan de développement durable;
- l'approche systémique qui tient compte de la mesure dans laquelle le projet s'attaque aux causes premières du problème environnemental à l'étude, au lieu de proposer simplement des solutions qui ne font que traiter les symptômes du problème;
- l'analyse du cycle de vie et la minimisation des coûts dans la plus grande mesure possible.

Les avantages sociaux et économiques sont aussi évalués et notés en fonction du potentiel du projet à démontrer ce qui suit :

- le potentiel qu'il présente à protéger et à améliorer la santé humaine;
- la mesure dans laquelle il améliorera la qualité de vie de la collectivité;
- sa contribution au développement économique et à la revitalisation de la collectivité;
- son potentiel de sensibilisation de l'opinion publique et de meilleure compréhension par celle-ci des enjeux et des options possibles;
- l'appui dont jouit le projet auprès du public;
- les coûts d'exploitation et d'entretien prévus et les économies qu'il fera réaliser à la collectivité;

Le processus de demande du FMV, un gage de transparence et de responsabilité

Le Comité de révision technique, le Comité du FMV et le Conseil national d'administration font partie intégrante du processus de demande. L'accord de financement du FMV décrit le rôle et les responsabilités de ces organes.

Chaque demande fait l'objet d'une évaluation technique indépendante de deux ou trois membres des 75 membres du Comité de révision technique. Ces évaluations sont soumises au Comité du FMV, qui recommande au Conseil national d'administration de la FCM la décision à prendre sur les propositions admissibles. Ces recommandations sont fondées sur les critères énoncés dans l'accord et sur la nécessité d'assurer un équilibre entre les collectivités rurales et urbaines et les différentes régions du Canada.

Le Conseil national d'administration de la FCM veille à ce qu'un contrôle diligent soit exercé durant tout le processus décisionnel, et il prend la décision finale sur les propositions de projet admissibles.



La FCM a facilité la réalisation d'une étude de faisabilité visant les technologies écologiques à appliquer à l'immeuble des services administratifs de la Ville de Canmore, en Alberta, en octroyant une subvention du FMV de 34 250 \$.

- le potentiel du projet à utiliser le financement du FMV comme levier pour obtenir des fonds des gouvernements municipaux et d'autres sources de financement publiques;
- la participation du secteur privé dans le projet environnemental municipal, notamment la participation accrue de bailleurs de fonds privés;
- l'investissement dans des technologies, pratiques et procédés environnementaux innovateurs;
- le recours à la méthode du coût complet et l'établissement d'un prix à partir du coût complet;
- l'adoption de politiques et de programmes de gestion axés sur la demande et rentables;
- l'amélioration du maintien de l'emploi, l'augmentation des emplois créés, la génération de revenus d'emploi;
- l'existence de partenariats entre deux ou plusieurs municipalités.

Lorsque le Comité de révision technique aura évalué le potentiel de l'initiative à procurer des avantages environnementaux, sociaux et économiques, la demande détaillée de financement d'un plan de développement durable de la collectivité sera ensuite évaluée en fonction de critères d'évaluation assortis d'un pointage sur des sujets tels que l'approche favorisant la durabilité, l'innovation et le partage des connaissances, et la gestion et le plan de travail. Pour une étude de faisabilité ou un essai sur le terrain, la demande détaillée est évaluée en fonction de critères assortis d'un pointage sur des sujets tels que l'approche systémique et les avantages environnementaux, sociaux et économiques; l'innovation et le partage des connaissances; et la gestion et le plan de travail.

Chaque membre du Comité de révision technique procède à une évaluation individuelle de la demande et accorde une note à chacun des critères d'évaluation. Une fois tous les pointages individuels soumis, les membres du comité se réunissent pour discuter des notes individuelles accordées pour en arriver à un consensus sur la note finale à donner à la demande. Dans tous les cas, les demandes doivent obtenir une note appropriée pour que le financement puisse être recommandé.

Lorsque le Comité de révision technique a terminé son évaluation de la demande, la note finale est soumise au Comité du FMV par le personnel du FMV accompagnée d'une recommandation du Comité de révision technique et d'un sommaire de la proposition. Le Comité du FMV formule des recommandations au Conseil

national d'administration de la FCM qui prend la décision finale sur le financement. Les demandes sont présentées au Comité du FMV chaque mois par le personnel du FMV. Des réunions trimestrielles en personne ont lieu pour des discussions sur des points stratégiques, sinon les réunions ont lieu par téléconférence.

Comme les subventions sont attribuées en partie en fonction du potentiel que présente le projet sur le plan de la création de nouvelles connaissances et de reproductibilité des approches phares, tous les récipiendaires des subventions sont tenus d'établir un rapport sur leurs études et les leçons qu'ils ont tirées de leurs initiatives.

Ces rapports constituent la pierre angulaire du FMV. Pour les récipiendaires du financement, ils sont une occasion de communiquer les leçons qu'ils ont tirées du projet. Pour toutes les collectivités, ils leur permettent de tirer les leçons de ces exemples phares afin d'entreprendre leurs propres études avec une longueur d'avance.

Section 3 : Partage des connaissances et renforcement des capacités

La FCM entend intégrer le développement durable aux activités et au processus décisionnel des municipalités et aider les collectivités

« Des représentants de petites municipalités rurales m'ont dit que le financement du FMV leur avait permis d'entreprendre des projets qu'ils n'auraient pas eu les moyens de réaliser, et de partager en retour ce qu'ils ont appris de ces projets avec leurs voisins. »

La conseillère Leonore Foster,
Ville de Kingston, Ontario

à élever le niveau en matière de développement durable au Canada. Toutefois, avec un maximum de 92 millions de dollars alloués chaque année sous forme de prêts et de subventions du FMV, la FCM ne peut espérer y parvenir uniquement au moyen d'un mécanisme de financement. En allouant les fonds de manière stratégique aux meilleurs projets et études et en partageant avec d'autres municipalités au Canada les leçons et le savoir-faire résultant de ces initiatives, la FCM peut utiliser le FMV pour offrir une aide directe à un nombre encore plus grand de municipalités.

Pour atteindre cet objectif, la FCM emploie trois fonctions intégrées de collaboration : recherche, renforcement des capacités et communications. La FCM réalise des recherches reliées aux secteurs



La FCM a aidé la Ville de Burnaby, en Colombie-Britannique, à réaliser l'étude du stationnement à proximité des gares en lui octroyant une subvention du FMV de 30 000 \$.

Série de webinaires du Fonds municipal vert

La FCM a lancé une série de webinaires de 90 minutes afin de partager avec des représentants de municipalités canadiennes les connaissances découlant des initiatives du FMV et d'autres projets phares de développement de collectivités viables. Un webinaire est un séminaire web interactif qui informe les participants dans le confort de leur foyer ou au bureau. Chaque webinaire comprend des exposés d'un spécialiste du secteur et d'un spécialiste municipal subventionné par le FMV sur les thèmes suivants :



sites
contaminés



énergie



planification



transports



matières
résiduelles



eau

Plus de 1 000 représentants élus et responsables administratifs de gouvernements locaux du Canada ont pris part à onze webinaires en 2008-2009, avec d'autres participants issus des secteurs public et privé, et d'organismes sans but lucratif. 86 pour cent des participants aux webinaires sondés ont indiqué qu'ils appliqueraient les stratégies et les outils abordés dans le cadre des webinaires, et 93 pour cent ont indiqué que le webinaire avait amélioré leurs connaissances sur le sujet traité.

de financement du FMV, notamment, en repérant les résultats clés obtenus de ces initiatives financées par le FMV ainsi que les principales leçons qui en ont été tirées. Elle renforce la capacité des gouvernements municipaux à mettre en œuvre des projets et des pratiques de développement des collectivités viables grâce à des outils et à la formation. Enfin, la FCM facilite le transfert des connaissances et exerce des activités de communications telles que des activités de sensibilisation et de promotion, des publications et des activités de développement Web et de relations avec les médias.

Le programme de renforcement des capacités du FMV incite les responsables municipaux à partager les connaissances, les expériences et les pratiques exemplaires en matière de développement durable. Le programme soutient les gouvernements municipaux

qui sont engagés dans le développement de collectivités viables dans les cinq secteurs d'intervention du FMV. Au fil des ans, le programme a donné naissance à plusieurs initiatives réussies de partage des connaissances et de renforcement des capacités dans l'ensemble du pays, à savoir :

- série de webinaires du FMV : lancés en 2007, les webinaires sont des séminaires Web interactifs, qui présentent des exposés d'experts sectoriels et d'un spécialiste du secteur municipal subventionné par le FMV (voir l'encadré ci-dessus);
- Conférence FCM sur les collectivités viables : cette conférence nationale biennale est une occasion de partage des connaissances et de créations de liens sur le thème du développement de collectivités viables (voir l'encadré ci-dessous);
- Partenaires dans la protection du climat vise à lutter contre les changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (voir l'encadré de la page 6);
- Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL : attribués chaque année, ces prix soulignent le leadership municipal dans le développement de collectivités viables;
- Mission FCM sur les collectivités viables : le FMV organise des voyages d'étude qui permettent à des élus et à des cadres municipaux de tout le pays de visiter des sites et des projets de développement de collectivités viables dont certains sont financés par le FMV, et d'en apprendre davantage sur ce sujet.

Outre les initiatives mentionnées ci-dessus, le FMV permet de réaliser des études de cas sur les projets financés, et les rend accessibles sur une base de données en ligne (voir la rubrique FMV du site Web de la FCM, www.fcm.ca/FMV). Le FMV organise aussi des séminaires sur le renforcement des capacités portant sur des thèmes relatifs aux secteurs financés, et il conçoit aussi des outils et des ressources à l'intention des municipalités (également accessibles en ligne).

L'innovation à l'œuvre :

Conférence FCM sur les collectivités viables

La Conférence et salon professionnel FCM sur les collectivités viables est le principal événement au Canada à l'intention des gouvernements municipaux et de leurs partenaires permettant d'établir des relations et de s'informer sur le développement durable des collectivités. La conférence a lieu tous les deux ans. Les points saillants des exposés et des ateliers des conférences passées peuvent être consultés à l'adresse www.collectivitesviables.fcm.ca.

« La conférence m'a permis d'obtenir beaucoup d'informations précieuses; c'est la conférence la plus instructive à laquelle il m'ait été donné d'assister. »

La conseillère Cynthia Lulham,
Ville de Westmount, Québec

Dans le cadre de ce modèle, le FMV est plus qu'une source de financement, mais bien un programme qui souligne le leadership municipal dans le développement de collectivités viables et il aide d'autres gouvernements municipaux à suivre ces exemples.

Section 4 : Conclusion

La FCM entend aider les gouvernements municipaux à atteindre leurs objectifs de développement de collectivités viables en suivant pour le FMV une approche axée sur la clientèle qui met l'accent sur l'amélioration continue. Après neuf années d'administration du FMV, la FCM a acquis une expérience et des connaissances précieuses qu'elle peut mettre à profit pour adapter le financement offert par le FMV et accroître sa portée en vue de répondre aux besoins des gouvernements municipaux.

Le FMV est maintenant bien ancré comme un programme national doté des ressources adéquates pour répondre aux divers besoins en développement durable des gouvernements municipaux grâce au financement qu'il procure et aux connaissances qu'il génère. Le FMV occupe un créneau unique dans le domaine du développement durable municipal au Canada.

Les initiatives financées par le FMV ont amélioré la qualité de l'air, de l'eau et du sol au Canada, contribué à lutter contre les changements climatiques. Elles ont aussi incité d'autres gouvernements municipaux à se fixer des objectifs en matière de développement durable et à les atteindre. On estime que depuis la création du FMV en l'an 2000, les initiatives municipales qu'il a soutenues

permettront de réduire de 840 tonnes les émissions d'oxyde d'azote et d'oxyde de soufre et de 1,6 million de tonnes les émissions d'équivalent-CO₂. La demande de nouvelles subventions et de nouveaux prêts ne cesse d'augmenter².

La FCM a influencé la conception que les municipalités se font du développement durable au Canada, et le FMV a appuyé de nombreuses initiatives inspirantes. Grâce au leadership des gouvernements municipaux, ces derniers ont pu démontrer les avantages inhérents à l'engagement dans le développement durable, et nombreux sont ceux qui suivent cet exemple. Les politiques, programmes et services ont réalisé des progrès et la capacité d'agir est plus grande.

En réussissant à soutenir les meilleurs exemples, la FCM peut favoriser leur reproductibilité et améliorer l'impact du FMV. De simple mécanisme de changement pour les municipalités à titre individuel en matière de développement durable, il est maintenant en mesure d'imprimer des changements auprès de toutes les municipalités canadiennes.

Au fur et à mesure que les gouvernements municipaux continueront d'élever le niveau en matière de développement durable en menant des études et des projets novateurs, le FMV poursuivra son évolution pour demeurer au diapason du leadership municipal.

Se reporter à la section consacrée du FMV du site Web de la FCM pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du FMV, et accéder à des outils et à des ressources en ligne : www.fcm.ca/FMV.



Le FMV de la FCM a octroyé une subvention de 11 000 \$ à la Ville de Gravelbourg, Sask., pour réaliser une étude de faisabilité sur un système de traitement par passage dans des marais.

² Selon les données de 2007-2008.

Coordonnées

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à **international@fcm.ca**.

Fédération canadienne des municipalités

24, rue Clarence
Ottawa (Ontario) CANADA K1N 5P3
Tél. : (613) 241-5221
Télec. : (613) 241-7117
www.fcm.ca

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du gouvernement du Canada par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).